

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

COMMUNE DES ANSES D'ARLET



# PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n° 3

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

PLU approuvé par le Conseil Municipal  
en date du



AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE LA MARTINIQUE  
Immeuble G.A.N. - 30, bd Général De Gaulle - 97200 FORT-DE-FRANCE  
TEL. 0596.71.79.77 - FAX: 05.96.72.59.27 - E-MAIL: aduam@aduam.com

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	p. 3
<b>ORIENTATION 1:</b>	
<b>Valoriser les espaces bâtis de la commune</b>	<b>p. 7</b>
<i>1<sup>ER</sup> axe : relancer la dynamique du bourg</i>	p. 8
<i>2<sup>ème</sup> axe : aménager et développer les quartiers littoraux</i>	p. 11
<i>3<sup>ème</sup> axe : maîtriser l'étalement urbain des quartiers de l'arrière-pays arlésien</i>	p. 12
<b>ORIENTATION 2 :</b>	
<b>Impulser le développement économique sur l'ensemble du territoire, créateur d'emplois</b>	<b>p. 15</b>
<i>1<sup>er</sup> axe : faire des Anses d'Arlet la vitrine du tourisme haut de gamme à la Martinique, respectueux de l'environnement, des paysages et de l'authenticité de la commune</i>	p. 16
<i>2<sup>ème</sup> axe : la pêche, une activité traditionnelle complémentaire à développer</i>	p. 18
<i>3<sup>ème</sup> axe : maintenir l'agriculture et diversifier l'activité</i>	p. 18
<i>4<sup>ème</sup> axe : offrir des services marchands de proximité à la population arlésienne</i>	p. 19
<b>ORIENTATION 3 :</b>	
<b>Désenclaver la commune</b>	<b>p. 21</b>



**Préambule :**

*Pour répondre aux enjeux de son territoire, les élus de la commune des Anses d'Arlet ont ressenti la nécessité de faire évoluer les dispositions du P.O.S. approuvé le 28 septembre 1992. Le 20 mars 2003, ils décident ainsi de le revoir en profondeur selon les dispositions prévues par la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U.) afin d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).*

*Cette procédure est l'occasion pour les élus, leurs techniciens et leurs partenaires institutionnels, comme pour les habitants de cette commune de se pencher sur les problématiques rencontrées aux Anses d'Arlet comme sur les opportunités à saisir.*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

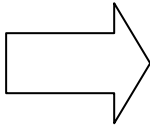
Le PADD doit être l'expression claire et accessible d'une vision du développement et de la mise en valeur du territoire à moyen et long terme. Il fixe ainsi des orientations, qui seront ensuite traduites spatialement et réglementairement.

**Les dispositions et /ou orientations particulières du P.A.D.D. doivent trouver une justification dans les éléments d'information présentés dans le rapport de présentation.**

***De grands enjeux à relever aux Anses d'Arlet ont été mis en lumière...***

- **Trouver un équilibre entre le renouvellement urbain et l'extension maîtrisée de l'urbanisation, la préservation des espaces naturels et agricoles et le cadre de vie (objectif de développement durable),**
- **Dynamiser le centre bourg de la commune afin d'accroître son attractivité et sa fréquentation en offrant des équipements publics de qualité, des logements adaptés ainsi que des activités dynamiques,**
- **Favoriser le développement économique et surtout touristique sans dénaturer le cachet de la commune dans un souci de préservation de l'identité arlésienne**

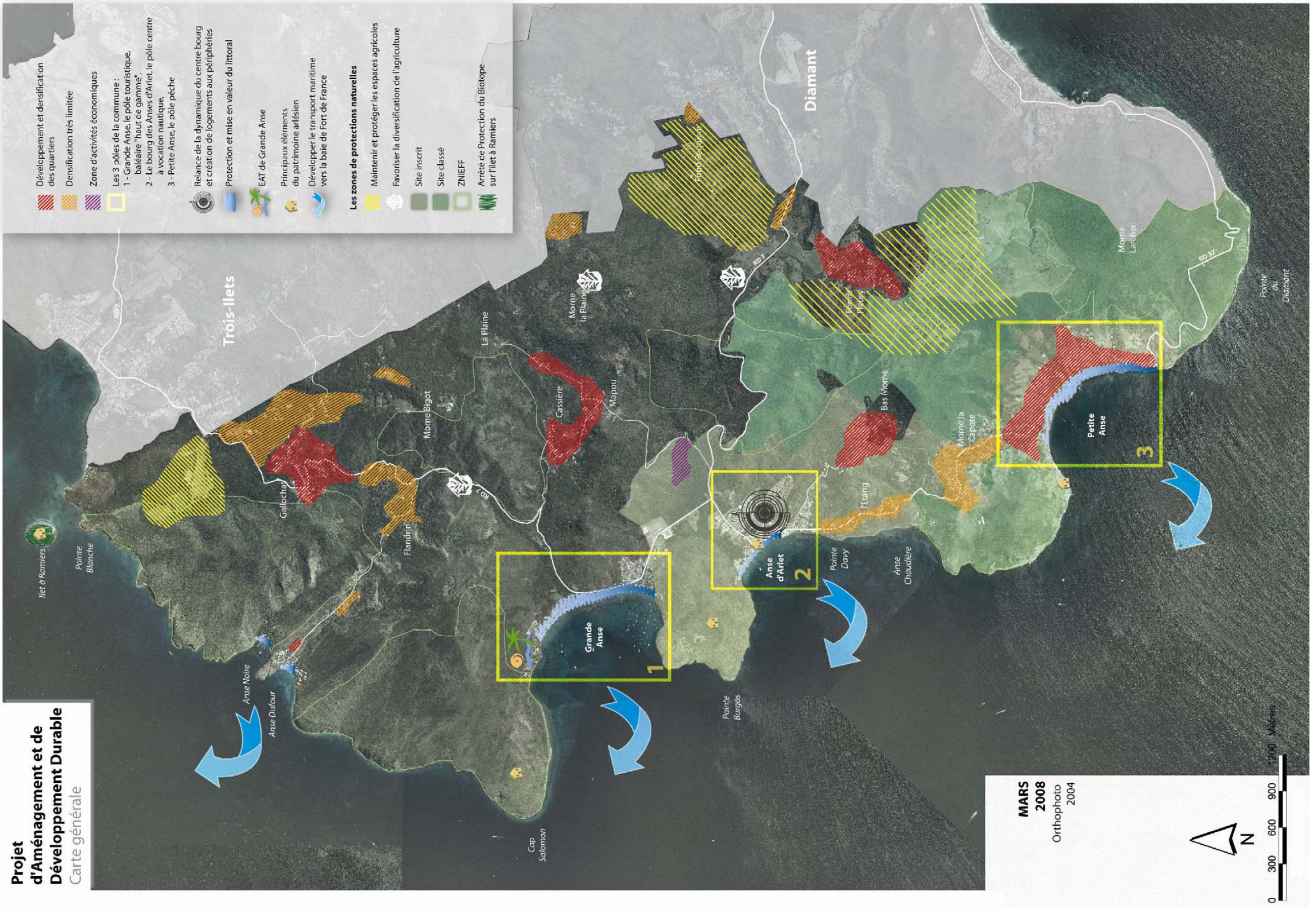
## LE PROJET COMMUNAL S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS GRANDES ORIENTATIONS



→ Valoriser et aménager les espaces bâtis de la commune

→ Impulser un développement économique sur tout le territoire, basé sur le tourisme

→ Désenclaver la commune





## Orientation 1 : VALORISER ET AMENAGER LES ESPACES BÂTIS DE LA COMMUNE

### Rappel des éléments clés du diagnostic :

#### La population :

- **La population arlésienne est en constante augmentation, la taille des ménages diminue** : les besoins en logements sont plus importants.
- **Une urbanisation limitée** par le PPR, et une topographie très accidentée
- **Une population jeune mais la population âgée croît de manière significative** : nécessité d'adapter les équipements et les services aux besoins de la population.

#### Le bourg :

- **Le centre bourg est bien identifiable** (il regroupe les administrations, les lieux de cultes, des équipements publics...).
- **L'aménagement du front de mer dans le bourg est une réussite : différentes activités se côtoient** (pêche, commerce....mais il s'agit surtout d'un lieu de rencontre, d'échange et de fête).
- **De nombreux logements vacants sont comptabilisés en centre bourg** ⇒ il existe un fort potentiel de renouvellement urbain qui permettrait d'accroître la population du centre bourg, la création de logements (réhabilitations ou reconstructions) et peut contribuer à limiter le développement de l'habitat dans l'arrière pays, souvent préjudiciable aux espaces naturels.
- **Le patrimoine architectural est riche** (cases traditionnelles, Eglise Saint Henri classée, le bourg est un site inscrit)
- **Les logements sociaux manquent dans le bourg** (peu de mixité sociale) : l'offre en logement est à diversifier, notamment ceux de petite taille qui permettent l'installation de ménages jeunes.

#### Les quartiers littoraux :

- **Une commune largement ouverte sur le littoral** (celui-ci s'étend sur 18 Km)
- **Les principaux pôles urbains secondaires se localisent le long des anses** (Petite-Anse, Grande- Anse, Anse Dufour). L'habitat y est dense. Ces quartiers sont vulnérables face aux risques naturels, mais les possibilités de développement sont réelles aux périphéries

#### Les quartiers de l'arrière-pays

- Les quartiers de l'arrière-pays (Gallochat, Fond Fleury) mais aussi Bas Morne à proximité du bourg, connaissent un fort développement depuis quelques années car ils offrent des conditions climatiques et des vues agréables. Ces quartiers manquent d'équipements correspondant à leurs besoins.
- La pression sur les espaces naturels et agricoles est forte.



## 1<sup>er</sup> axe : relancer la dynamique du bourg

Les Anses d'Arlet font aujourd'hui partie des communes les plus attractives de la Martinique : il s'agit de l'une des communes les plus visitées par les touristes, la mairie enregistre de nombreuses demandes de logements émanant des habitants de toutes les communes de l'île mais aussi d'Arlésiens expatriés....

L'urbanisation progresse de façon concomitante avec la population. Cependant, le bourg se dépeuple au profit des quartiers (les quartiers en hauteurs attirent plus, les terrains constructibles sont plus grands, le climat est plus frais, les vues sont dégagées) et l'habitat s'y dégrade. Devant ce constat, la municipalité veut engager une nécessaire politique de relance de la dynamique du bourg. Celle-ci s'opérera au travers de différentes manières : d'une part il s'agira d'accroître l'offre en logements divers en centre bourg et à sa périphérie immédiate et d'autre part, il s'agira d'accompagner cette nouvelle dynamique en améliorant le cadre de vie des habitants du bourg et de la commune toute entière.

### Repeupler le centre bourg en y accroissant l'offre en logements



- Favoriser le renouvellement urbain par le biais de la réhabilitation du patrimoine urbain vacant ou à l'abandon dans le but de créer de nouveaux logements répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic (petits et moyens). Une opération d'abandon manifeste a été lancée, elle permettra d'embellir le centre bourg et d'attirer des populations nouvelles. Cependant, une attention particulière sera portée à la forme architecturale des constructions nouvelles et à la qualité des réhabilitations afin de préserver le caractère du centre bourg, site inscrit ...,



- Utilisation des réserves foncières communales afin de mettre à disposition de la population de terrains viabilisés à proximité du bourg et permettre le développement urbain dans la continuité de celui-ci (Création de lotissements communaux à l'entrée Nord du bourg, proche du stade et au Sud à Bas Morne -30 parcelles). Un projet de lotissement privé est également à l'étude dans les hauteurs du bourg,



- Satisfaire au mieux les demandes et besoins en matière de logements sociaux qui émanent des Arlésiens et permettre l'installation de ménages aux revenus faibles à moyens. La création de logements sociaux supplémentaires permettra également de s'approcher des recommandations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains qui prône 20 % de logements sociaux par commune. La commune envisage l'extension de la zone de logements sociaux Tcha Tcha avec la construction de 60 logements supplémentaires.

**Améliorer le cadre de vie en centre bourg afin de le rendre attractif pour les populations nouvelles**



- Amélioration du réseau viaire grâce à la réfection et l'élargissement des routes du bourg et sécurisation des déplacements piétons (réfection des trottoirs),
- Enfouissement des réseaux électriques garantissant sécurité et esthétique,
- Poursuite de l'aménagement des espaces publics à l'image de celui du front de mer (tranche Sud), élément essentiel de la dynamique du bourg et de la vie des Arlésiens : un espace piéton et un marché verront ainsi le jour. Le « Coin des Pères » sera transformé en « mini station balnéaire » et des emplacements pour les marchands ambulants seront créés (mini marché),
- Requalification de l'entrée du bourg : création d'un sens giratoire permettant de faciliter l'accès au bourg. L'aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du bourg visant à limiter l'entrée des voitures dans le centre bourg (pour les activités qui se pratiquent au centre bourg), à favoriser les déplacements à pied mais aussi de réduire les nuisances liées à l'engorgement (bruit, pollutions...) particulièrement sensible certains jours et à certaines périodes de l'année.

**Apporter de nouveaux équipements et améliorer les équipements existants afin de prendre en compte les besoins des Arlésiens et anticiper les évolutions futures de la population. Le confortement des équipements en centre bourg contribuera à en renforcer sa centralité**



- Reconstruction de la maison de retraite,
- Démolition / reconstruction / agrandissement de l'école Lucéa devenue vétuste,
- Création d'une médiathèque,
- Création d'un petit centre culturel qui intégrera le cinéma Atlas rénové,
- Construction d'une maison des associations à proximité du complexe sportif,
- Création d'une zone d'activités entre Grande Anse et le bourg afin de permettre l'installation d'entreprises dans la commune et créer des emplois,

①

V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
E  
R  
  
E  
T  
  
A  
M  
E  
N  
A  
G  
E  
R

①

V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
E  
R  
  
E  
T  
  
A  
M  
E  
N  
A  
G  
E  
R



- Aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée de bourg afin de désengorger le centre bourg,
- Réfection du chemin rural de Bas Morne (en cours),
- Aménagement d'un terrain de beach-volley sur la plage du bourg,
- Organisation du mouillage (en cours) afin de baliser la zone autorisée au mouillage des embarcations et surtout de préserver les fonds marins,
- Création d'un petit centre commercial permettant de répondre aux besoins essentiels de la population. Il sera en particulier très utile pour les personnes à mobilité réduite.



*Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti important du centre bourg*



- Restauration de l'Eglise Saint-Henri, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- Recensement des constructions présentant un intérêt architectural à préserver et maintien du style architectural typique du centre bourg,
- Possibilité de classement du centre bourg en ZPPAUP,
- Mise en valeur des puits recensés dans le bourg, dans le cadre de la « route des puits », itinéraire mis en place par la Municipalité,



## 2<sup>ème</sup> axe : Aménager et développer les quartiers littoraux :

Commune essentiellement tournée vers la mer, le développement et la mise en valeur du littoral dans sa globalité est une priorité. D'une part les espaces urbanisés (Grande Anse, Petite Anse et l'Anse Dufour, principaux pôles secondaires d'habitat et d'activités) qu'il faut rendre attractifs pour les touristes et les résidents et fonctionnels et d'autre part les espaces naturels, fortement menacés par la « montée » de l'urbanisation sur les mornes. Dans cette optique, la commune prévoit plusieurs grands chantiers d'aménagement et d'embellissement des quartiers littoraux garantissant un développement raisonné (densification et extension de l'urbanisation) tout en conservant et protégeant au maximum les espaces naturels de grande valeur.

Les quartiers situés sur le littoral se développeront essentiellement à leurs proches périphéries (dans le respect des documents supra communaux et protections naturelles) par le biais d'opérations de type lotissement (Anse Dufour, Grande Anse) ou d'aménagements de plus grande envergure tel que l'EAT (Espace d'Aménagement Touristique) de Grande Anse, qui sera amené à coloniser la partie basse du Morne Champagne, jusqu'à la limite de l'espace remarquable.

La municipalité entend poursuivre sa dynamique d'aménagement des quartiers littoraux engagée depuis quelques années et prévoit notamment :



- L'aménagement du front de mer de Petite Anse : embellissement et protection du front de mer contre la houle. Cet aménagement offrira la possibilité aux restaurants riverains de développer leur activité en terrasse. Outre le front de mer, les Arlésiens de Petite Anse bénéficieront d'équipements publics plus adaptés (rénovation des terrains de sport, reconstruction de l'école) et d'une amélioration des réseaux (notamment assainissement avec le raccordement à la station d'épuration du bourg ou la création d'une station d'épuration). La commune possède la volonté de diversifier le parc de logements dans ce quartier et créer des logements sociaux après acquisition foncière. Une deuxième cyberbase sera implanté afin de réduire la fracture numérique,
- La poursuite et achèvement de la RHI de Grande Anse permettra de créer de nouveau logements sociaux (SODEM) et introduire davantage de mixité sociale. La création d'une maison pour tous favorisera la vie associative dans ce quartier. Enfin, la réalisation de la voie de désenclavement et le développement de l'offre en stationnement, permettra de fluidifier la circulation et désengorger le quartier,
- Réhabilitation du quartier de l'Anse Dufour (avec l'aide de l'Agence des 50 pas). Dans ce cadre, une opération de RHI sera entreprise, l'accès à la plage amélioré tout comme l'assainissement,...une mini-station d'épuration y sera implantée, permettant de raccorder les constructions existantes et futures (création d'un lotissement). Le quartier disposera également d'une voie de contournement qui permettra de désenclaver le quartier et de desservir les nouvelles constructions.

①

V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
E  
R  
  
E  
T  
  
A  
M  
E  
N  
A  
G  
E  
R

### *3<sup>ème</sup> axe : Maîtriser l'étalement urbain des quartiers de l'arrière-pays arlésien*

Les quartiers de la commune se développent à des rythmes différents. Il s'agit pour la municipalité arlésienne d'accompagner dans leur évolution les quartiers dont le développement est plus lent et encadrer ceux ayant une progression forte. Ces quartiers (Bas Morne, Cassière, Fond Fleury, Gallochat) constituent des pôles tertiaires dans la trame urbaine arlésienne qui vont se densifier tandis que le développement urbain sera freiné dans leurs périphéries.

#### *✚ Densifier les quartiers de l'arrière pays (pôles tertiaires) afin de limiter l'étalement de l'urbanisation et le mitage des espaces naturels et agricoles*

Dans les quartiers situés à l'intérieur des terres, seront définies de nouvelles zones urbaines, en partie issues des zones NB du POS en fonction du bâti existant (les nouvelles zones s'appuieront sur les espaces déjà urbanisés et pourront contenir des espaces encore naturels destinés à accueillir des nouveaux logements, dans la mesure où les réseaux sont de capacité suffisante), des réseaux existants (voirie, eaux, électricité), des équipements présents. La topographie et le PPR seront également pris en compte : certaines zones, non concernées par des aléas forts ou moyens, sont incompatibles au regard de la topographie. En effet, on estime qu'au-delà d'une pente de 25 à 30 %, il est très difficile de construire : ces nouvelles zones urbaines n'incluront que des espaces aux pentes peu accentuées. Aussi, les zones rouges du PPR voire orange seront exclues de la zone constructible.

Ainsi, dans les quartiers de l'arrière-pays arlésien, des cœurs de quartiers seront délimités, dans lesquels l'objectif sera la densification de l'habitat et le renouvellement urbain, tout en offrant une diversité de logements, accessibles à tous les types de ménages. Les autres zones urbaines moins densément bâties issues des zones NB du POS auront pour vocation de garder un caractère rural et donc de limiter la densification.

La municipalité poursuit sa recherche de terrains en vue de se constituer des réserves foncières et de pouvoir mettre en place diverses opérations immobilières (lotissements communaux ...) et ainsi élargir l'offre en logement pour les Arlésiens. La volonté municipale est également de développer le quartier de Gallochat en l'étendant vers le quartier du Chalet et de l'Anse Mathurin, dans la continuité des zones bâties.

#### *✚ Conforter la centralité des quartiers par l'implantation de nouveaux équipements publics*

Dans les cœurs de quartiers, les équipements existants seront confortés. La gamme des équipements de proximité sera complétée dans l'optique de retenir la population dans les quartiers et satisfaire leurs besoins actuels et futurs et ainsi développer une vie de quartier. Aussi :

- Le maillage des voiries sera complété et amélioré, en vue d'offrir une meilleure desserte interne des quartiers mais également de meilleures liaisons inter-quartiers,
- Les dessertes en eau et électricité seront également améliorées, tout comme le réseau d'assainissement.

①

V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
E  
R  
  
E  
T  
  
A  
M  
E  
N  
A  
G  
E  
R

Plus précisément, par quartier, il s'agira de :

- **Fonds Fleury / Palmiste :**
  - Création d'une maison des associations pour favoriser la vie associative,
  - Poursuite des travaux d'électrification,
  - Extension du réseau d'eau potable,
  - Création d'une voie de désenclavement de ces quartiers.
  
- **La Plaine :**
  - Création d'un centre de tri postal,
  - Création du chemin rural permettant notamment l'accès au futur site agritouristique,
  - Electrification et extension du réseau d'eau potable.
  
- **Bas Morne :**
  - Electrification du quartier
  - Poursuite de l'aménagement du quartier et raccordement au réseau d'assainissement collectif

①

V  
A  
L  
O  
R  
I  
S  
E  
R  
  
E  
T  
  
A  
M  
E  
N  
A  
G  
E  
R



## Orientation 2 : IMPULSER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, CREATEUR D'EMPLOIS

### Rappel des éléments clés du diagnostic :

- **Anses d'Arlet est une des communes les plus appréciées et les plus fréquentées de Martinique** (ses atouts sont le charme de la commune, les plages, la qualité des eaux de baignade mais aussi l'accueil...)
- **A l'heure actuelle, le tourisme se concentre majoritairement sur le littoral arlésien** : Grande Anse avant tout, mais aussi le bourg, Petite Anse et l'Anse Dufour/Anse Noire
- **La commune ne compte aucune grande structure d'hébergement touristique** : l'essentiel de l'hébergement se réalise dans des résidences de tourisme, des locations d'appartements meublés mais aussi des gîtes.
- **La commune des Anses d'Arlet a été choisie pour accueillir un des quatre EAT affiché au SAR de la Martinique.**
- **La fréquentation touristique cause ponctuellement quelques difficultés de circulation et de stationnement** (à Grande Anse mais aussi dans le bourg).
- **Un fort taux de chômage** (presque 20 % en 1999).
- **Spécialisation des quartiers** (faire du quartier de Grande Anse le pôle balnéaire de la commune, Petite Anse celui de la pêche ...).
- **La commune recense quelques petites structures commerciales** (boulangeries, commerces à caractère touristique, bars/restaurants...) *mais les habitants restent fortement dépendants des commerces des communes voisines (Anse à l'Âne – Trois-Îlets, Diamant...)* : nécessité de conforter le petit commerce de proximité
- **La pêche est l'activité de prédilection des Arlésiens** : la commune recense le plus important nombre de pêcheurs de l'île et les types de pêches sont variés (pêche à la senne notamment). On dénombre plusieurs sites de débarquement du poisson dont le plus important est celui de Petite Anse.
- **La commune recense de nombreux artisans**
- **Le secteur agricole est surtout représenté par l'élevage**. La nature climatique, topographique et pédologique n'est pas favorable aux grandes cultures : les cultures vivrières restent cependant très présentes dans l'arrière pays ⇒ nécessité de diversifier l'activité agricole

②

D  
E  
V  
E  
L  
O  
P  
P  
E  
M  
E  
N  
T

E  
C  
O  
N  
O  
M  
I  
Q  
U  
E



②

D  
E  
V  
E  
L  
O  
P  
P  
E  
M  
E  
N  
T  
  
E  
C  
O  
N  
O  
M  
I  
Q  
U  
E

Commune littorale et largement tournée vers la mer, la tendance au développement unique de sa façade maritime est forte. La municipalité souhaite que le développement économique se fasse sur l'ensemble du territoire communal (notamment dans l'arrière-pays) mais aussi dans tous les secteurs d'activité : pêche, agriculture, commerces, services, tourisme... ce développement économique permettra la création de nombreux emplois et contribuera à réduire le chômage local. Le tourisme, dont le potentiel de développement est fort, doit être exploité proportionnellement à la taille de commune (la commune souhaite plus que tout garder « son âme ») et des atouts offerts en matière d'environnement, de paysages de culture, et ne pas se limiter au balnéaire. Le tourisme doit être un moteur pour le développement des autres activités présentes aux Anses d'Arlet.

La hausse de la population arlésienne dans les années à venir ainsi que de la fréquentation touristique nécessitent le confortement et le développement des activités présentes ainsi que du tissu économique afin de limiter le phénomène de « commune dortoir » et offrir des possibilités d'emplois sur place.

*1<sup>er</sup> axe : Faire des Anses d'Arlet la vitrine du tourisme haut de gamme à la Martinique, respectueux de l'environnement, des paysages et de l'authenticité de la commune.*

✚ *Grande Anse, le pôle balnéaire, le bourg le pôle nautique*



Grande Anse est amenée à devenir le pôle touristique balnéaire de la commune. L' EAT (Espace d'Aménagement Touristique) de Grande Anse est un projet ambitieux de grande ampleur. Il constituera la principale réalisation dans le domaine touristique: elle permettra d'augmenter sensiblement la capacité d'accueil touristique et offrira de nombreux services et activités. Axé sur la mer et la découverte du monde marin, cet espace à vocation ludique et d'hébergement,

comprendra entre autres, une maison de la plongée, un parc d'aquarium, un appontement, un espace commercial, un jardin botanique, un havre artificiel, des structures d'hébergement touristique diverses (résidences de tourisme, hôtellerie de charme, villas hôtelières), un lotissement paysager... Les constructions nouvelles s'inséreront parfaitement dans l'environnement naturel voisin grâce à une architecture adaptée.



Le bourg, avec son centre nautique devient naturellement le pôle nautique de la commune. Cette vocation se renforcera : la municipalité prévoit la création d'un centre de plongée, le Coin de Pères sera aménagé pour accueillir diverses activités nautiques. Le balisage des sites de plongée remarquables est projeté.

✚ *L'environnement arlésien, le levier de l'attractivité touristique à préserver*

La commune possède une forte sensibilité écologique et les Arlésiens sont particulièrement fiers du cadre de vie privilégié dont ils jouissent. La préservation et la mise en valeur des espaces naturels, des paysages et plus globalement la protection de l'environnement sont des enjeux importants pour la commune (développement durable) et constituent l'un des axes majeurs de la politique municipale, d'autant qu'ils participent au succès de la commune et à l'attractivité touristique. Cela se traduira dans le PLU par :



- La protection des espaces naturels par un classement en zone naturelle à protection stricte permettra de limiter la squattérisation du littoral (d'autant plus qu'il s'agit fréquemment de zones soumises à des aléas naturels fort -inondation, houle, éboulement-) et canaliser la pression urbaine sur ces espaces. Dans cette zone naturelle à protection stricte, aucune construction ne sera admise exceptés les aménagements légers. Ce classement garantira leur préservation et comprendra une majorité des espaces naturels arlésiens : EBC, sites inscrits et classés, acquisitions du Conservatoire du littoral, zones répertoriées au titre des ZNIEFF et des espaces remarquables au SAR-SMVM, zones rouges du PPR inconstructibles,
- Le maintien de la quasi-totalité des Espaces Boisés Classés,
- Mise en œuvre du zonage d'assainissement avec l'amélioration du réseau (notamment à Petite Anse) afin de limiter les rejets en mer et garantir ainsi une meilleure qualité des eaux de baignade. Ainsi, les quartiers de Petite Anse et Bas Morne seront raccordés à la station d'épuration du bourg, l'Anse Dufour disposera de sa propre station d'épuration.
- Mise en valeur de l'eau ferrée à Petite Anse (amélioration de l'accès et du bassin).

#### ✚ *Le patrimoine culturel de la commune à valoriser*



- Mise en place d'une signalétique touristique sur l'ensemble de la commune,
- Aménagement d'un sentier pédestre permettant la découverte du volcanisme : en effet, les reliques volcaniques sont très diverses sur la commune,
- Le balisage de sentiers de randonnées qui permettront la découverte du patrimoine historique (Batteries et puits), naturel et géologique de la commune. Dans ce cadre, les nombreuses batteries, forteresses et puits qui jalonnent le littoral (Cap Salomon, Pointe Burgos) seront mises en valeur. Dans ce cadre, des emplois de guides-accompagnateurs seront créés.

## 2<sup>ème</sup> axe : La pêche, une activité traditionnelle et complémentaire à développer

### ✚ Petite-Anse, le pôle « pêche » des Anses d'Arlet



- Afin de satisfaire les besoins notamment induits par l'activité touristique, la pêche doit nécessairement se développer. Le port de pêche de Petite-Anse sera aménagé et développé afin d'offrir des conditions optimale de travail aux pêcheurs : création d'une structure permettant la transformation du poisson, d'une mini zone artisanale aquacole et liée à la pêche (réparation de bateaux...),



- Développement de l'aquaculture,
- Préservation des pratiques traditionnelles de pêche (pêche à la senne) à Grande Anse, Anse Dufour, Anse Noire.

## 3<sup>ème</sup> axe : Maintenir l'agriculture et diversifier l'activité :



- Développement d'un projet d'agritourisme à la Plaine : la commune souhaite en effet mettre en valeur le foncier nouvellement acquis, favoriser la création d'emplois et offrir un nouveau produit touristique. Il s'agira d'implanter une ferme agritouristique susceptible d'accueillir des personnes d'horizons divers, proposant différents types de pratiques culturelles remarquables ou traditionnelles. Des sentiers seront aménagés autour de la ferme et des produits de la ferme seront proposés à la dégustation et à la vente,



- Préservation des terres agricoles afin de maintenir une activité agricole et participer à la préservation des paysages. Dans certaines zones agricoles où l'habitat est passé progressivement d'une forme traditionnelle à une forme plus moderne, des mesures seront prises afin de réorienter l'occupation du sol vers la seule activité agricole. Les poches de constructions existantes sans lien avec l'activité agricole seront contenues au sein de zone naturelle à constructibilité limitée,



- Encouragement à la diversification de l'activité agricole (gîtes ruraux, agritourisme, culture maraîchères...) et à l'installation de jeunes agriculteurs.

②

DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE

#### ***4ème axe : Offrir des services marchands de proximité à la population arlésienne***

- Création d'une zone d'activités à l'entrée du bourg (services et transformation) qui permettra de répondre aux attentes de nombreux artisans de la commune. Cette zone pourra par exemple accueillir des activités bruyantes, incompatibles avec une situation en zone urbaine.
- Création d'un mini centre commercial qui accueillera une superette et quelques services de proximité
- Pérennisation des commerces en centre bourg.



## Orientation 3 : DESENCLAVER LA COMMUNE

### Rappel des éléments clés du diagnostic :

- Anses d'Arlet est une commune desservie uniquement par deux routes départementales (RD7 et RD37) ayant des tracés sinueux,
- Certains quartiers restent difficiles d'accès, notamment dans l'arrière-pays,
- De nombreux Arlésiens utilisent le transport maritime depuis les Trois-Îlets (Anse-à-l'Âne) vers la capitale,
- La commune compte plusieurs anses équipées d'appontement,
- Le transport est une compétence de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud.

La municipalité arlésienne est consciente que sa situation géographique mais également sa topographie sont à l'origine de l'enclavement de la commune. Forte de ses 18 Km de littoral et de ses nombreuses anses équipées d'appontements capables d'accueillir des navettes assurant un transport maritime, la commune espère beaucoup de la mise en place d'un tel mode de transport pour l'aider dans son développement et la désenclaver. Seulement, instaurer des lignes de dessertes maritimes peut s'avérer insuffisant : le désenclavement devra s'opérer par les terres également.

**Les projets de la municipalité en vue d'engager le désenclavement de la commune sont :**

- Le développement du transport maritime entre les anses, mais également avec les communes du Diamant, des Trois-Îlets et Fort-de-France (ceci fait l'objet d'une étude par la CAESM, avec la CACEM et le Conseil Général),
- La commune s'engage à mener une réflexion sur les déplacements terrestres avec le concours de la CAESM, dans le périmètre de transport urbain. La mise en place d'un système de transports collectifs permettrait de créer des liens entre les trois principaux pôles urbains que sont Grande Anse, le bourg et Petite-Anse mais également avec les quartiers de l'arrière-pays. Le transport maritime pourra être associé au transport terrestre.
- Un des objectifs prioritaires reste également l'amélioration de l'accès à certains sites (notamment en direction du projet d'agritourisme).

③

D  
E  
S  
E  
N  
C  
L  
A  
V  
E  
R